

# DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/04/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation

08/04/2024

Date d'affichage

08/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEMETTAIS Vincent.

### Etaient présents :

M. BARBARAY Marc, M. BARBARAY Philippe, Mme BARBULEE Catherine, Mme BLONDEL Virginie, M. FISCHER Christophe, Mme GROUT Stéphanie, M. LEMETTAIS Vincent, M. PATIN Philippe, M. PINEL Julien, M. REVERT Rémi

### Procuration(s) :

M. LEPREVOST Jean donne pouvoir à M. LEMETTAIS Vincent,  
M. HORCHOLLE Patrice donne pouvoir à M. REVERT Rémi

### Etai(ent) absent(s) :

M. BLONDEL Franck, M. TESSON Guillaume

### Etai(ent) excusé(s) :

M. HORCHOLLE Patrice, M. LEPREVOST Jean

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GROUT Stéphanie

**Numéro interne de l'acte : 2024-14**

**Objet : CCYN - PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ (PDMS) - AVIS**

La CCYN a arrêté par le Conseil Communautaire du 21 décembre 2023 le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).

La construction du projet de PDMS traduit la volonté du territoire de disposer d'une méthode pragmatique qui permette d'intéresser l'ensemble des acteurs, usagers, élus et partenaires institutionnels aux problématiques de la mobilité durable. Il porte une vision très opérationnelle à court terme mais conserve une grande flexibilité pour les horizons lointains.

Celui-ci est composé des 3 axes stratégiques à savoir :

- Développer l'offre alternative à la voiture individuelle : il s'agit d'une part d'améliorer les services de mobilité pour des déplacements de courtes ou moyennes distances afin de favoriser un report modal vers des déplacements doux ou via les transports collectifs, et d'autre part de désenclaver les communes rurales en leur proposant une offre de mobilité alternative.
- Travailler de manière collaborative dans le cadre des projets de mobilités et de leur concrétisation : il s'agit de favoriser une évolution des mobilités en lien avec les besoins du territoire, et de permettre la concrétisation de certaines actions, un travail collaboratif entre les différentes parties prenantes est nécessaire.
- Mettre en place des mesures de communication et d'accompagnement vis-à-vis des enjeux de mobilité : l'enjeu est de rendre visible, accessible et lisible les différentes offres de mobilités sur et en relation avec le territoire.

Monsieur Le Maire indique que la procédure de consultation des personnes publiques associées est engagée, l'ensemble des documents sont à disposition, et le conseil doit apporter un avis sur ce Projet de PDMS

.../...

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

ÉMET un AVIS FAVORABLE au projet de PDMS arrêté par le conseil communautaire en date du 21 décembre 2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hautot-Saint-Sulpice  
Le Maire,

